

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Région Occitanie Carcassonne, le 12 novembre 2019

Unité Inter-Départementale AUDE-PO

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) 06 novembre 2019

Le mercredi 06 novembre 2019, la commission de suivi de site s'est déroulée à la Mairie de CUXAC CABARDES concernant la société TITANOBEL dont les installations se situent Plaine de Cazelle – 11590 CUXAC CABARDES.

ETAIENT PRESENTS: voir la liste ci-jointe

A 10h00, l'ouverture de la séance est faite par M. VO DINH, Secrétaire Général (SG) de la Préfecture de l'Aude après s'être assuré que tous les collèges étaient bien représentés. La parole est donnée à la Société TITANOBEL pour la présentation de leur bilan d'activité de l'année 2018.

TITANOBEL:

TITANOBEL présente son bilan 2018, support de présentation projeté. Les thèmes abordés sont :

bilan annuel d'exploitation du site **(2018)** modification (s) de l'installation envisagée (s) modification (s) du Plan d'Opération Interne.

Globalement pour le groupe TITANOBEL, sur l'année 2018, il est constaté une augmentation des ventes par rapport à l'année 2017 avec un ratio du km parcouru, par rapport au tonnage vendu, en forte augmentation par rapport à l'année 2017.

Pour ce qui est du site de CUXAC CABARDES, TITANOBEL précise la situation suivante :

- pas de modification de SGS (système de gestion de la sécurité),
- le personnel a bien suivi un ensemble de formation dont les EPI, les MMR (4 réunions par an),
- tous les contrôles ont bien été effectués : inspection ICPE, audits,...
- il n'y pas eu d'accidents majeurs ni du travail qui souvent se traduisent par des maladies TMS (traumato musculo squelettique) ni pendant le transport (souvent erreur de trajet, collision),
- un exercice pour vérifier les mesures mises en place en cas d'alerte est effectué tous les ans,
- des petits travaux d'entretien ont été réalisés sur site,
- le POI a été révisé (version du 30 septembre 2019),

- la situation des stockages (timbrage des dépôts d'explosifs et de détonateurs) au jour le jour est disponible sur site et depuis un site déporté de TITANOBEL.

A l'issue de la présentation de TITANOBEL, il n'y a pas eu de questions particulières sur le bilan d'activité présenté.

DDTM:

La DDTM présente l'état d'avancement des actions effectuées en lien avec les mesures de protection (projection de bris de vitres) visées dans le PPRT du 24 juillet 2012.

Il en ressort:

- l'accompagnement du dispositif auprès des riverains (accompagnement, information, diagnostic préalable, montage du dossier de demande de subvention...) est assuré par SOLIHA Méditerranée (SOLIdaire pour l'HAbitat) : 6 permanences ont ainsi été tenues en mairie de Cuxac-Cabardes entre 2018 et 2019 en plus d'une permanence téléphonique active.
- au mois de mars 2018, une campagne d'information par courrier a été effectuée auprès des propriétaires concernés par le périmètre de sécurité, soit 240 habitations.

Bilan actuel des diagnostics gratuits préalables aux travaux de mise à l'abri de la population suite aux éventuels bris de vitres :

- → 113 visites réalisées,
- → 4 visites en attente,
- → 93 diagnostics validés et adressés aux propriétaires,
- → 10 diagnostics en attente de validation : ces diagnostics sont financés par l'ETAT ;

Bilan actuel concernant la phase de la réalisation des travaux :

- → 2 propriétaires ont réalisé les travaux et les subventions versées,
- → 5 dossiers sont validés,
- → au regard des dossiers traités, SOLIHA estime le coût des travaux à environ 5600€ par habitation.

Des difficultés identifiées :

- → 3 artisans sur 12 initialement suivent correctement le protocole du dispositif,
- → difficultés à obtenir des devis conformes au cahier des charges (diagnostic), en particulier lorsqu'il n'y a que la pose de films anti-fragments de retenu,
- → difficulté à obtenir un minium de 2 devis (artisans mobilisés sur l'action PIG postinondation de l'Aude),

environ 31 % des diagnostics recommande une action de filmage + le changement de panneaux vitrés ; 22 % des diagnostics recommande uniquement le filmage des parties vitrées exposées.

Avance de crédit d'impôt pour la réalisation des travaux :

- → le financement est réalisé à hauteur de 90 %, dont 40 % sous forme de crédit d'impôt,
- → l'avance du crédit d'impôt de 40 % du montant des travaux sous forme de prêt 0 % se fait via une convention état-SACICAP (Société Anonyme Coopératif d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété).

Durée du plan d'action :

- → l'obligation du PPRT persiste au-delà du programme d'aide,
- → le plan de subvention de 50 % ainsi que le crédit d'impôt est valable jusqu'en janvier 2021.

Le SG rappelle:

→ l'importance de l'obligation du respect du PPRT sans limite dans le temps, pour les

propriétaires d'habitation à usage principal,

- → s'interroge sur le fait que peu de propriétaires aient répondu et du peu de dossiers validés à ce jour : seulement 7 sur 240 habitations concernées,
- → l'importance de rappeler aux propriétaires la limite de validité du dispositif d'aide, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020,
- → la nécessité de relancer les propriétaires concernés sur la validité d'accompagnement du dispositif d'aide.

Un échange a lieu entre le SG, le représentant « riverains d'installations classées », la DDTM, TITANOBELet ARS sur les points suivants :

- l'ARS demande si le dispositif n'est valable que pour les particuliers et pose le cas de l'EPAHD de Cuxac Cabardès qui est toujours en attente d'accord pour effectuer les travaux.
- le SG précise que ce dispositif d'aide est destiné uniquement aux particuliers et ne s'applique pas à des structures privées telle que celle de l'EPAHD de Cuxac Cabardès.
- le représentant « riverains d'installations classées » demande pourquoi ne pas déménager TITANOBEL au lieu de faire tous ces travaux ?
- TITANOBEL confirme qu'il a prospecté dans l'Aude et les départements limitrophes et qu'il n'a pas trouvé de terrain approprié à un site classé SEVESO Seuil Haut qui conviendrait à tous. De plus il précise que TITANOBEL est présent à CUXAC CABARDES depuis plus de trente ans.
- il est relaté par le représentant des « riverains d'installations classées », que le filmage des vitrages ne serait garanti que sur une période de 10 ans, sans visibilité au-delà, ce qui n'encourage par certains propriétaires à faire le pas pour engager les travaux.

La préfecture précise qu'un assouplissement du système va être mis en place : compte-tenu de la faible différence de coût entre un simple filmage et le remplacement de vitrage, il est acté que le remplacement de tout ou partie des fenêtres sera subventionné en lieu est place d'un simple filmage, si la demande en est faite par le propriétaire. Il est nécessaire de communiquer sur cet assouplissement pour encourager les propriétaires à faire les travaux.

Une demande est portée par TITANOBEL sur la possibilité de prolonger le dispositif d'aide audelà du 31 décembre 2020. Le SG prend acte de cette sollicitation, mais ne s'engage pas sur le résultat final.

Le SG précise que les mesures du PPRT s'appliquent aux propriétaires concernés et il attire l'attention sur le rôle des assureurs envers les propriétaires qui n'auraient pas procédé aux travaux imposés par le PPRT.

Le SG conclut sur l'action PPRT:

- faire une relance, avec la DDTM, auprès des propriétaires pour leur rappeler l'échéance du dispositif d'aide (31 décembre 2020),
- faire savoir, par la DDTM et SOLIHA, qu'au regard de la faible différence entre un vitrage filmé et le remplacement du vitrage, le surcoût sera subventionné si la demande est faite par le propriétaire,
- devant le retard pris et le faible taux de devis validé à ce jour 7 sur 240 -, une demande de rallonge du dispositif d'aide dans le temps sera réalisée par la préfecture (mais sans trop d'espoir) auprès du ministère,
- le ratio actuel de 7 dossiers de travaux validés sur les 240 habitations concernées n'est pas satisfaisant.

DREAL - point de situation ICPE :

La DREAL fait communication sur l'action de sensibilisation diligentée à la suite de l'incendie de LUBRIZOL à ROUEN : un courrier a été adressé à tous les exploitants de site SEVESO.

À ce jour, tous les exploitant sollicités dans l'Aude ont répondu à cette sollicitation.

Il est précisé que TITANOBEL est organisé en réseau, ce qui permet d'accéder à l'état des stocks depuis n'importe quel site TITANOBEL.

Il est précisé que lors de la dernière visite d'inspection effectuée sur le site, le 17 septembre 2019, un exercice POI a été effectué avec succès (pas d'anomalie majeure rencontrée).

Le SG précise à cette occasion que l'exercice PPI de TITANOBEL de CUXAC CABARDES, initialement programmé en 2019, se tiendra durant le premier trimestre 2020.

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude remercie tous les participants, se félicite de la bonne tenue de cette commission et donne rendez-vous à l'an prochain.

Pour la préfété, et par délégation, Le secrétaire général

Claude VO-DINH